Monsieur Julien POLAT
Maire de Voiron
MAIRIE DE VOIRON
12, rue Mainssieux
CS 30268
38516 Voiron Cedex

SERVICE AMENAGEMENT
PLANIFICATION

Voiron, le 06 octobre 2022

Nos Réf.:
D-AMGT-2022000803

Objet : Remarque du Pays Voironnais sur le projet de RLP de Voiron

Dossier suivi par :
Anne DELATOUR
Tél. [redacted] - Fax 04 76 32 74 42
[redacted]@paysvoironnais.com

Monsieur le Maire, alexjulien

Le Pays Voironnais a rendu un avis favorable tacite au projet de Règlement Local de Publicité de Voiron.

Toutefois, dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule actuellement jusqu'au 21 octobre inclus, nous souhaiterions vous transmettre une remarque concernant le secteur Divercité.

Le Boulevard Denfert Rochereau est actuellement situé sur deux zones différentes : ZP2 au Nord et ZP3 au sud.

Dans un souci de cohérence du zonage et du règlement sur le site Divercité, et compte tenu du caractère urbain du secteur, nous souhaiterions que l'ensemble du quartier s'étendant de Super U jusqu'à la voie ferrée, soit classé en ZP2.

Le service Aménagement et Planification du Pays Voironnais se tient à la disposition de vos services pour préciser au besoin cette proposition.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bruno Cattin

Président

Communauté du Pays Voironnais
COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS
40, rue Mainssieux - BP 363
38511 Voiron cedex
Tél. : 04 76 93 17 71
www.paysvoironnais.com

MAIRIE DE VOIRON		
REFERENCE	COURRIER ARRIVÉ LE	ORIGINAL
	19 OCT. 2022	DST
Pour éléments de réponse		
Copie pour information	AMU - CAB	